

Résumé

157

DB2

Programme de dragage d'entretien
par la Société des traversiers du Québec
Rivière-du-Loup 6211-02-029

La population de bélugas du Saint-Laurent (*Delphinapterus leucas*) est désignée «population en danger de disparition» par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et figure sur la liste des populations susceptibles d'être désignées, selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. La chasse est considérée comme responsable du déclin d'une population estimée à plusieurs milliers d'individus à la fin du siècle dernier. La chasse commerciale a cessé dans les années 50, mais la chasse sportive et la chasse de subsistance se sont poursuivies jusque dans les années 70. On pense qu'il ne restait que quelques centaines d'animaux à ce moment-là.

L'apparente absence de croissance de la population depuis la fin de la chasse suggère que des facteurs en affectent le rétablissement. La petite taille de la population (estimée à 525 individus en 1992) et son isolement sont aussi une source d'inquiétude étant donné qu'ils augmentent le risque d'extinction. Si, comme cela semble le cas, une combinaison de facteurs est en train d'abaisser un taux naturel de croissance déjà faible, alors le béluga du Saint-Laurent pourrait ne pas se rétablir à la suite d'un événement qui aurait pour effet de réduire encore plus le nombre de ses effectifs. Compte tenu de ces inquiétudes, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et le Fonds mondial pour la nature - Canada (WWF) ont chargé un groupe d'experts indépendants d'élaborer un plan de rétablissement.

Dans la foulée des initiatives gouvernementales entreprises pour aider le béluga, notamment le Plan interministériel pour la survie des bélugas du Saint-Laurent mis de l'avant en 1988 dans le cadre du Plan quinquennal d'action Saint-Laurent (PASL), le présent document identifie les facteurs connus et possibles qui menacent les bélugas du Saint-Laurent et recommande des actions visant à les réduire.

Le ramassage des carcasses de bélugas trouvées sur les rives du Saint-Laurent depuis 1982 suggère que la principale menace est la contamination. Des teneurs élevées en BPC, DDT, mirex, mercure et plomb, ainsi que des adduits à l'ADN indiquant une exposition aux HAP, ont été mesurés dans les bélugas du Saint-Laurent. Ces produits sont bien connus pour leurs effets toxiques sur la vie animale et pour leur impact sur les systèmes reproductifs et immunitaires. De par sa position au sommet de la chaîne alimentaire, le béluga agit comme un réservoir de contaminants persistants. Malgré les récentes réductions de déversement de ces produits toxiques, les niveaux de contaminants dans les tissus des bélugas ne baissent pas aussi rapidement que la charge de ces contaminants dans

l'environnement. Les adultes continuent à être exposés à travers leur alimentation, tandis que les veaux reçoivent des doses extrêmement élevées lors de l'allaitement. Ce transfert de contaminants de la mère au veau entrave le processus de décontamination du béluga, pouvant ralentir du même coup le rétablissement.

Les lésions observées chez les bélugas morts sont compatibles avec les effets connus de ces substances chimiques. Le nombre élevé de tumeurs et de lésions multisystémiques indique un effet possible sur le système immunitaire. Aucune de ces lésions n'a été observée chez les bélugas peu contaminés de l'Arctique. Étant donné que ces pathologies prennent beaucoup de temps pour se développer, il est justifié de s'inquiéter du sort des animaux vivants.

Aucune des autres menaces n'a fait l'objet d'études approfondies, mais le dérangement par les activités récréatives pourrait devenir un facteur limitant. Le tourisme est une industrie en expansion dans le secteur habité par les baleines blanches, et l'entente informelle excluant les bélugas des excursions aux baleines est en train de s'effriter. La circulation d'un nombre grandissant de bateaux pourrait interférer avec les activités du béluga, comme sa recherche de nourriture, ses déplacements et ses comportements sociaux. La présence de ces bateaux augmente aussi le risque de collision. Le trafic commercial, le dragage et certaines formes de développement côtier pourraient également présenter une menace aux bélugas. La compétition pour les ressources alimentaires, les prises accidentelles dans les engins de pêche et une diversité génétique réduite ne semblent pas menacer les bélugas mais le risque d'un événement catastrophique, telle une épidémie, constitue une source d'inquiétude importante.

Les interactions entre les maladies, le stress induit par le dérangement et l'exposition aux produits chimiques pourraient s'avérer particulièrement nuisibles pour la population du Saint-Laurent. Même si les effets de la contamination et du dérangement n'ont pas été démontrés hors de tout doute, l'équipe de rétablissement croit que les éléments de preuve sont suffisamment nombreux pour passer à l'action. Attendre d'avoir en main toutes les preuves scientifiques avant d'agir risquerait de compromettre le rétablissement.

Le béluga du Saint-Laurent se sera rétabli lorsque la population sera suffisamment grande et dans un état tel que les événements naturels et les activités humaines ne constitueront plus une menace pour sa survie. Cela permettra de modifier son statut de «population en voie de disparition» à «population vulnérable», tel que défini par le CSEMDC.

Dans le plan de rétablissement, les membres de l'équipe recommandent une série d'activités auxquelles un ordre de priorité a été assigné. Ils ont également identifié les organismes qui devraient participer à la mise en oeuvre des recommandations. Les cinq stratégies suivantes ont été retenues :

- A. réduire, dans l'écosystème du Saint-Laurent, l'ensemble des contaminants toxiques qui auraient des impacts négatifs sur les bélugas ;
- B. réduire le dérangement causé par les activités humaines dans les zones fréquentées par les bélugas ;
- C. prévenir les catastrophes écologiques et prendre les mesures d'urgence requises ;
- D. assurer un suivi de l'état de la population ;
- E. examiner les autres obstacles possibles au rétablissement du béluga.

En raison de la présence des produits chimiques et des pathologies observés chez les bélugas morts, un certain nombre de ces mesures visent à augmenter les efforts déjà consentis pour réduire la pollution et pour prévenir l'introduction de substances potentiellement délétères. Plus particulièrement, l'équipe de rétablissement recommande que les industries déversant des HAP, du mercure et du plomb mettent au point des plans de prévention de la pollution qui mèneraient à l'augmentation de l'efficacité et à l'adoption des meilleures technologies non polluantes. Les sources diffuses de ces contaminants et des produits interdits (BPC, DDT et mirex), comme les usines de traitement des eaux usées, les lixiviats de dépotoirs et le transport par voie atmosphérique sur de longues distances, devraient être identifiées et réduites. Les sites de sédiments contaminés qui présentent une menace pour les bélugas devraient être caractérisés et décontaminés.

Le plan présente également des activités qui visent à réduire le dérangement et à favoriser une cohabitation viable entre les bélugas et les humains. L'importance de ne pas déranger les bélugas devrait être publicisée à l'aide de campagnes de sensibilisation, et des mesures devraient être prises pour assurer que les bélugas ne deviennent pas la cible des excursions aux baleines. De plus, étant donné que les bélugas font preuve d'une très grande fidélité à certains sites à l'intérieur des limites de leur aire de répartition, ces sites devraient être considérés comme vulnérables à la circulation des bateaux et aux projets de développement côtier. Par exemple, des mesures pour limiter la vitesse des bateaux ou le nombre de bateaux circulant dans une région donnée pourraient être envisagées. Cela serait préférable à

l'interdiction d'accès, quoique que la fermeture de sites demeure une option qui pourrait être envisagée dans le futur.

Il est probablement impossible d'empêcher une catastrophe, tel un déversement de pétrole ou une épidémie, mais certaines mesures devraient être prises pour réduire le risque que ces événements se produisent. Ainsi, la remise en liberté de mammifères marins gardés un certain temps en captivité, ou la relocalisation d'animaux sauvages, pourraient être restreintes, étant donné que ces animaux constituent une source potentielle d'agents pathogènes. L'équipe de rétablissement recommande que soit mis au point un protocole décrivant les mesures d'urgence à prendre dans l'éventualité d'une épizootie ou d'un déversement de pétrole.

Des activités de recherche ont été intégrées au plan afin d'aider à orienter les actions et à identifier des obstacles possibles au rétablissement du béluga. Les besoins en nourriture et en habitat aux différentes époques de l'année, la diversité génétique ainsi que la compétition avec les autres espèces et les activités de pêche sont parmi les aspects de l'écologie du béluga qui devraient être étudiés.

Finalement, en signalant toute détérioration ou amélioration de la situation, les activités de suivi sont essentielles pour documenter l'efficacité du plan. Elles incluent la réalisation d'inventaires aériens et la continuation du programme de récupération des carcasses échouées.

Les différents organismes impliqués dans la mise en oeuvre du plan de rétablissement sont identifiés dans un calendrier de mise en oeuvre. Un ordre de priorité a été assigné à chaque recommandation et des estimés des coûts, ainsi que des dates pour la réalisation des activités, sont suggérées. Une stratégie de suivi de la mise en oeuvre est également proposée.

Il faut cependant comprendre que le rétablissement ne se fera pas rapidement. L'équipe de rétablissement estime que les mesures prises en vue d'atteindre ces objectifs devraient permettre d'observer une augmentation mesurable de la population dans les 24 prochaines années, en supposant une croissance annuelle de 1%. Le succès du plan est conditionnel à la volonté des gouvernements, de l'industrie et du public de participer à la protection du béluga et à la restauration du Saint-Laurent. Ces actions favoriseront non seulement le béluga, mais l'écosystème en général et la santé humaine en particulier.